

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 15 janvier 2019 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Robert Auclair Sylvain Hamel André Rainville
Pierre Brien Normand Morin absente : Louise Côté
Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

19.01.1

Ouverture de la séance ordinaire du 15 janvier 2019

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h01, après avoir constaté le quorum.

19.01.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 septembre 2019

Il est proposé par monsieur Sylvain Hamel et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, Monsieur le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 15 janvier 2019.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2019.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 11 et 18 décembre 2018.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
6. **AVIS DE MOTION**
 - 6.1 Modification règlement sur la taxation et tarification.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 7.1 P2-18-847-8 – Ajout au Plan d'urbanisme - PPU.
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Adoption des comptes à payer pour décembre 2018.
 - 8.2 Facture formations Suite Office.
 - 8.3 Acceptation partielle travaux – Réfection du Pré-Sec.
 - 8.4 Quote-part regroupement d'assurances – UMQ.
 - 8.5 Plaques du patrimoine 2019.
 - 8.6 Subventions aux organismes.
9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 9.1 MS Geslam – Système téléphonique.
 - 9.2 Lithium – Site internet de la Ville.
10. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 10.1 Autorisation d'occupation – Place du Centenaire.
 - 10.2 Reconnaissance d'organisme – CPA.
11. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 11.1 Nomination de 3 lieutenants – Service incendie.
 - 11.2 Embauche pour kiosque touristique.

- 11.3 Autorisation de dépôt de demandes pour emplois d'été.
12. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 12.1 Demande de PIIA – Façade – 5710 – 5714, Foster.
- 12.2 Demande de PIIA – Enseigne 4835, Foster.
- 12.3 Demande de PIIA – Enseignes Surplus Malouin.
- 12.4 Projet intégré – rue Western.
13. **SERVICE DU GREFFE**
- 13.1 Signature d'engagement – Programme TECQ.
- 13.2 Autorisation de signature – Document d'assurances.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU
CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

14. VARIA
15. LEVÉE DE LA SÉANCE du 15 janvier 2019.
16. La prochaine séance se tiendra mardi, 12 février 2019 à 19h.

Adopté

- 19.01.3 **Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour**
- Aucune intervention.

- 19.01.4 **Adoption des procès-verbaux des 11 et 18 décembre 2018**
Il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des 11 et 18
décembre 2018 tels que présentés.

- 19.01.5 **Dépôt de documents**
- 19.01.5.1 **Dépôt du procès-verbal du CCU.**

- 19.01.6 **Avis de motion**

- 19.01.6.1 **19-890-4 Règlement sur la taxation et la tarification.**

Avis de motion est par les présentes donné par madame Louise Côté
que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour
adoption le règlement 19-890-4, Règlement sur la taxation et la
tarification afin d'en préciser les services taxables et non-taxables.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté par madame Côté,
membre du conseil, conformément aux dispositions de l'article 356 de
la *Loi sur les cités et villes*.

- 19.01.7 **Adoption de règlement**

- 19.01.7.1 **18-847-8 – Ajout au Plan d'urbanisme – PPU.**

ATTENDU QUE Le premier projet de règlement a été déposé lors
de la séance du 11 décembre 2019;

ATTENDU QUE L'assemblée publique de consultation a été tenue
afin d'exposer la nature des modifications;

ATTENDU QU' Une précision a été apportée quant aux adresses
figurant au paragraphe traitant de l'adoption d'un
programme d'acquisition d'immeubles.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil adopte le règlement intitulé « Règlement n°18-847-8 amendant le plan d'urbanisme n° 09-847 de la Ville de Waterloo ».

Adopté

19.01.8
19.01.8.1

Finances et administration

Comptes à payer.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises au département de trésorerie, durant le mois de décembre 2018;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2018 et en autorise le paiement.

Adopté

19.01.8.2

Facture formations suite Office.

ATTENDU QUE Les employés municipaux ont bénéficié de formations afin d'optimiser leur utilisation de la suite Office;

ATTENDU QUE Ces formations étaient données par des formateurs du Cégep de Granby;

ATTENDU QUE La facture reçue à cet effet le 18 décembre 2018, s'élève au montant de 13 439.99\$, tx incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le paiement du montant de 13 439.99 \$ pour les formations reçues en 2018.

Adopté

19.01.8.3

Acceptation finale partielle des travaux – Pré-Sec.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo avait mandaté Groupe Allaire et Gince infrastructures inc. afin d'effectuer la réfection des infrastructures du secteur Pré-Sec de la ville de Waterloo;

ATTENDU QUE Le projet mentionné au paragraphe précédent est dûment achevé selon les conditions du contrat et à la satisfaction de la ville de Waterloo;

ATTENDU QUE Les travaux effectués en 2017 peuvent être approuvés de façon définitive, libérant ainsi la retenue au montant de 54 633.27 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE Certains travaux complétés en 2018, sont au stade de l'acceptation provisoire, libérant un montant de 3 154.81 \$, plus taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics,
procède au paiement de la retenue de 5% soit un montant de
66 441.83\$ incluant les taxes applicables.

Adopté

19.01.8.4

Programme regroupé d'assurances – Quote-part - UMQ.

ATTENDU QUE La Ville doit procéder au renouvellement de ses assurances via le regroupement de l'Estrie proposé par l'UMQ;

ATTENDU QUE La Ville doit également payer la quote-part de l'UMQ, laquelle est au montant de 5 320\$, représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance biens attribuée à la municipalité;

ATTENDU QUE Le montant de 9 659\$, représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité doit également être payé;

ATTENDU QUE Les honoraires de l'UMQ, pour ces services s'élèvent à 299.33\$, ainsi que la parution de l'appel d'offres au montant de 50.41\$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le versement de 15 380.21\$, représentant les honoraires, frais, taxes et crédit sur honoraires C11-12 en paiement des quotes-parts de l'UMQ dans le dossier du Regroupement d'assurances pour 2019.

Adopté

19.01.8.5

Plaques Patrimoniales.

ATTENDU QUE Le circuit du patrimoine a été élaboré en 2007 et certaines plaques sont maintenant à remplacer;

ATTENDU QUE La Ville avait prévu, dans son budget 2019, le remplacement de 14 de ces plaques afin de rafraîchir le circuit du patrimoine, qui constitue un attrait touristique non négligeable;

ATTENDU QUE Profusion Enr. a déposé une soumission pour la confection de 14 plaques, soumission qui se chiffre au montant de 7 000 \$;

ATTENDU QUE Certaines plaques auront besoin également d'un nouveau support, lesquels se détaillent au montant de 85 \$ chacun.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la confection de 14 plaques du patrimoine par Profusion Enr. au montant total de 7 000 \$, sans taxe.

Que le Conseil autorise également l'achat de supports à plaques au montant de 85 \$ chacun sans taxe.

Adopté

19.01.8.6

Subvention aux organismes.

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a des budgets prévus pour soutenir ces demandes de financement;

ATTENDU QUE Les demandes formulées à ce jour sont :

CAB aux 4 vents :	4 691.00 \$
Bibliothèque :	30 000.00 \$
Maison de la culture :	12 000.00 \$
CPA : heures de glace (15), d'une valeur de :	1 875.00 \$

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise de versement des subventions aux organismes ci-haut mentionnés aux modalités prévues à l'entente intervenue entre le service des loisirs et chacun d'eux.

Adopté

19.01.9

Adjudication de contrat

19.01.9.1

Système téléphonique.

ATTENDU QUE Le système de communication municipal a sa base à l'Hôtel de ville et qu'il doit alimenter les bâtiments des travaux publics et services incendie;

ATTENDU QUE Les composantes actuellement en place ne semblent pas assez performantes pour alimenter adéquatement les départements ci-haut mentionnés;

ATTENDU QU' Une soumission a été demandée à MS Geslam pour l'installation de composantes plus performantes afin d'assurer une qualité des services de communication aux services municipaux hors de l'Hôtel de ville;

ATTENDU QUE La soumission de MS Geslam se chiffre au montant de 5 946.87\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise les travaux prévus à la soumission de MS Geslam, au montant de 5 946.87 \$, taxes incluses.

Adopté

19.01.9.2

Lithium Marketing – Site internet de la Ville.

ATTENDU QUE Lithium Marketing est un fournisseur de service fiable et compétent;

ATTENDU QUE Lithium Marketing a une expertise dans la conception de sites internet;

ATTENDU QUE Lithium Marketing a offert un excellent service comme fournisseur de service pour le site Internet actuel de la Ville;

ATTENDU QUE Notre site actuel, qui date de plusieurs années, est maintenant désuet et incompatible avec les technologies nouvelles;

ATTENDU QU' Une soumission a été demandée à Lithium Marketing pour procéder à une actualisation du site internet de la Ville pour le rendre compatible avec les technologies actuelles.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte la soumission de Lithium Marketing au montant de 18 000\$ plus taxes, soit 20 695.50\$, taxes incluses.

Adopté

19.01.10

Loisirs et vie communautaire

19.01.10.1

Place du Centenaire – Mercredis chauds.

ATTENDU QUE La Ville a confié la gestion et l'organisation de l'activité Mercredis chauds à la Maison de la Culture de Waterloo;

ATTENDU QUE Cette activité se tient tous les mercredis d'été, du 3 juillet au 21 août 2019 inclusivement, soit 8 mercredis soir de spectacles gratuits;

ATTENDU QUE Ces spectacles se tiennent à la Place du Centenaire et que les organisateurs doivent détenir une permission de la ville pour occuper cette place publique.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise la tenue des Mercredis Chauds à la Place du Centenaire, les mercredis du 3 juillet au 21 août 2019 et offre la participation de l'équipe des travaux publics pour certains aspects de la logistique.

Adopté

19.01.10.2

Reconnaissance d'organismes - CPA.

ATTENDU QUE La Ville doit procéder à la reconnaissance des organismes oeuvrant sur son territoire et contribuant au développement de la communauté;

ATTENDU QUE Les représentants du Club de patinage artistique ont déposé une demande de reconnaissance en bonne et due forme.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications, reconnaît le Club de patinage artistique en tant qu'organisme éligible à une aide financière et/ou logistique.

Adopté

19.01.11

Ressources humaines

19.01.11.1

Nomination de 3 lieutenants – Services incendie.

ATTENDU QUE Le directeur du service de protection incendie doit procéder au remplacement d'officiers qui ont quitté au cours des dernières années;

ATTENDU QU' Un processus de sélection en 2 étapes a été mis en place, soit une étape théorique où les candidats devaient se démarquer par leurs connaissances personnelles en matière d'intervention et sur leurs connaissances du territoire. La deuxième étape consistant en une mise en situation. Les candidats devant démontrer leurs connaissances pratiques d'une gestion de sinistre et d'équipe;

ATTENDU QUE La sélection des candidats a été basée sur le résultat de ces étapes et par l'analyse personnelle de chacun d'eux;

ATTENDU QUE Le processus a débuté avec 6 candidats, soit : Messieurs David Foisy, Thierry Girouard, Francis Désautels, Patrick Brien, Alexandre Gendreau et Samuel Robitaille;

ATTENDU QUE, Bien que tous les candidats au processus soient retenus dans le programme de relève de l'organisation et feront donc partie du plan de relève et de formation d'officier, ceux nommés par la présente résolution au poste de lieutenant sont messieurs Thierry Girouard, David Foisy et Alexandre Gendreau.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte les nominations au poste de lieutenant des candidats Thierry Girouard, David Foisy et Alexandre Gendreau, lesquels s'engagent aux conditions suivantes :

- Se conformer aux obligations de formation prévues par la loi et selon les conditions en vigueur et être disponible dès que la formation est accessible.
- Être disponible pour répondre aux interventions de jour ou de soir.
- Accepter les conditions actuelles reliées à ce poste.
- S'engager à participer à l'application des lignes directrices.
- Accepter une probation de 100 heures travaillées (heures interventions et garde interne) à titre d'officier.

Adopté

19.01.11.2

Embauche pour kiosque touristique.

ATTENDU QUE Tourisme Waterloo n'est plus un organisme satellite de La Ville de Waterloo;

ATTENDU QU' En conséquence, la gestion et l'administration du kiosque touristique relèvent maintenant des instances municipales;

ATTENDU QUE Le Conseil a, en février 2018, procédé à l'embauche d'une coordonnatrice au développement commercial et touristique en la personne de Jessica Mc Master;

ATTENDU QUE La responsabilité du kiosque touristique relève des compétences de Mme Mc Master et que cette dernière est allée en appel de candidatures pour l'embauche d'un agent de développement et superviseur du bureau d'accueil touristique.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise Mme Mc Master à signer le contrat de travail à intervenir avec Mme Noémie Denicourt eu égard au poste d'agent de développement et superviseur du bureau d'accueil touristique pour la saison 2019.

Adopté

19.01.11.3

Autorisation de dépôt de demandes pour emplois d'été.

ATTENDU QUE Le gouvernement fédéral offre un programme de subventions pour les emplois d'été remboursant jusqu'à 50% du salaire minimum des employés estivaux;

ATTENDU QUE Les départements d'urbanisme, de tourisme et de loisirs doivent procéder à l'embauche de personnel temporaire pour la saison estivale;

ATTENDU QUE Ce personnel d'appoint est essentiel afin d'offrir des services de qualité aux citoyens et aux touristes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise madame Jessica Mc Master ainsi que messieurs Marc Cournoyer et Mathieu St-François à déposer une demande auprès du programme Emploi été Canada pour la saison 2019 et, pour ce faire, autorise également ces personnes à se constituer un compte auprès du SELSC (Services en ligne de subventions et contributions).

Adopté

19.01.12

Aménagement et urbanisme

19.01.12.1

Demande de PIIA – Façade du 5710 – 5714, Foster.

ATTENDU QUE Le demandeur a déposé, le 21 novembre 2018, deux demandes de permis pour changer l'usage d'un local commercial en une habitation bi familiale isolée et rénover la façade du 5710-5714 rue Foster;

ATTENDU QUE La propriété est située en zone C-15 et assujettie au règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE Le projet de rénovation extérieure prévoit de changer les vitrines existantes pour des fenêtres et une porte de plus petites dimensions, ainsi que la rénovation du revêtement;

ATTENDU QUE Le projet de rénovation extérieure prévoit de remplacer les vitrines existantes par un revêtement en vinyle beige/gris.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte la demande à la condition que le matériau de revêtement utilisé soit du « canexel », du « maybec » ou du bois.

Adopté

19.01.12.2

PIIA - Enseignes - 4835 rue Foster.

ATTENDU QUE Le demandeur a déposé, le 28 novembre 2018, une demande de permis pour modifier deux enseignes existantes au 4835 rue Foster ;

ATTENDU QUE Le projet présente une enseigne détachée et une enseigne murale dont les dimensions et l'emplacement sont conformes ;

ATTENDU QUE Les enseignes affichent le message suivant : « Centre dentaire Foster » et le nom des dentistes et sont en HDU et en Alu-Panel et proposent un lettrage en relief ;

ATTENDU QUE La couleur verte ne s'harmonise pas avec le bleu clair du reste du bâtiment et qu'aucune demande de rénovation du bâtiment n'a été déposée.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, demande au propriétaire de présenter un nouveau projet avec des couleurs moins vives et davantage en harmonie avec le reste du bâtiment.

Adopté

**M. Robert Auclair se retire de son siège à 19h21
PIIA – Enseignes - Surplus Malouin (CCU 2018-147).**

19.01.12.3

ATTENDU QUE Le demandeur a déposé, le 13 décembre 2018, une demande de permis pour modifier les enseignes détachées et murales existantes du 6400 rue Foster;

ATTENDU QUE Le projet d'enseigne murale se compose du logo de l'entreprise, et d'une affiche, non-éclairée, en aluminium et avec un lettrage en relief, comportant le message suivant : « Centre de rénovation Home Hardware » ;

ATTENDU QUE L'enseigne détachée affiche le message suivant « Surplus Malouin Inc. Purina. Husqvarna » et demeure au même emplacement et aux mêmes dimensions.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande.

Adopté

M. Robert Auclair réintègre son siège à 19h23

19.01.12.4

Projet intégré situé sur la rue Western (CCU 2018-146).

ATTENDU QU' En date du 1^{er} mars 2017, le conseil municipal, par la résolution 17.03.13.4, a accepté le projet intégré de M. Lapointe, sur le lot 5 271 758;

ATTENDU QUE, Sans la réception d'une demande cadastrale liée à ce projet intégré, la décision du Conseil est devenue caduque;

ATTENDU QUE Le demandeur a présenté, le 8 novembre 2018, un nouveau plan d'implantation relatif à un projet intégré sur le lot 5 271 758;

ATTENDU QUE Le projet respecte les conditions établies par le règlement de zonage concernant les projets intégrés.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte le projet intégré présenté.

Adopté

19.01.13

Service du greffe

19.01.13.1

Signature d'engagement – Programme TECQ.

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement et indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté

19.01.13.2

Autorisation de signature – Document d'assurances.

ATTENDU QUE L'assureur en responsabilité municipale a fait parvenir à la Ville un questionnaire visant la mise à jour de certains aspects de nos assurances;

ATTENDU QUE Ce document doit être signé par trois personnes désignées par le Conseil.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire, le Greffier et la Trésorière-adjointe à signer la proposition d'assurances.

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

Paul-Émile Métivier, 250, rue Bellevue – Parle des Maroon's Senior.
Sylvain St-Onge – Demande l'appui de la ville pour le regroupement contre le registre d'armes à feu – Ce qui est refusé.

19.01.14

Varia

19.01.15

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 15 janvier 2019 est levée à 19h35

19.01.16

Prochaine assemblée

Mardi, le 12 février 2019 à 19 heures.

Maire

Greffier